

fit un remarquable décret, qui honore infiniment la mémoire de ce grand Pape. Il prescrit aux évêques de faire enseigner les lettres dans leurs Eglises : *ut omnes episcopi artes litterarum in suis ecclesiis doceri faciant* (1).

Et de nos jours, Monseigneur, le monde savant a-t-il beaucoup de noms qui vailent ceux de vos deux illustres collègues de Rome : ce prodigieux polyglotte, Mgr Mezzofante, et ce savant cardinal Angelo Mai, qui a tiré de l'oubli, de la mort presque, un si grand nombre de précieux débris de l'antiquité ?

Restent maintenant le mode et les moyens de publication. C'est surtout au clergé de ce diocèse que s'adresse une *Bibliothèque des Pères de l'Eglise de Lyon* ; c'est auprès de lui que ce recueil devra trouver accès, et, malgré la difficulté des temps, malgré le peu de ressources de quelques prêtres, je ne doute pas, Monseigneur, que la plupart de MM. les Curés ne souscrivissent avec empressement à une OEuvre qui leur serait présentée par Vous ; qui deviendrait, sous votre patronage, l'œuvre même du clergé et de ceux qui ont à cœur l'intérêt des lettres chrétiennes, la gloire de l'Eglise.

Publiée en format grand in-8°, à deux colonnes, en caractères d'une grosseur convenable pour tous les yeux, la *Bibliothèque* pourrait former environ cinq ou six volumes ; le prix de chaque volume serait de douze ou quinze francs. Je ne crois pas que les matériaux que j'ai énumérés alassent même jusqu'à six volumes. Depuis longtemps l'imprimerie lyonnaise jouit d'une réputation bien méritée ; de nos jours, autant et plus que jamais, elle pourrait publier un livre avec toute la beauté, tout le goût que l'on voudrait, et trois ou quatre de nos im-

(1) Labb. et Cossart. *Concil.*, tom. X, pag. 372.